

L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2016

- Complète du 01 avril au 30 septembre

Soit 14 distributions, toutes les 2 semaines

- Réduite du 10 juin au 30 septembre

Soit 9 distributions, toutes les 2 semaines

Distribution chaque vendredi de 17H00 à 19H00

chez Yann PIERREL :
3 chemin des bruyères
88290 THIEFOSSÉ



Et

le producteur : **Ludivyne et Marc BAUDREY**

G.A.E.C. Bergerie de la colline

88160 FRESSE SUR MOSELLE

03-29-25-30-93

CONTRAT pour 1 panier toutes les 2 semaines (**mise à jour le 07 mars 2016**)

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email : @.....

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés un panier de fromage toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- **je rends l'ensemble des pots en verre au producteur.**

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

| Nombre de Fromages frais (*2,50€) | Nombre de Fromages variés (*5€) | Nombre de Yaourts (*2,50€) | TOTAL |
|--------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|-------|
| | | | |

Entourer l'option choisie :

| | |
|--|--|
| Saison complète (soit 14 distributions) | Saison réduite (soit 9 distributions) |
|--|--|

| Mois dates | Avril 01-15-29 | Mai 13-27 | Juin 10-24 | Juillet 08-22 | Août 05-19 | Septembre 02-16-30 |
|---------------|-------------------|--------------|---------------|------------------|---------------|-----------------------|
|---------------|-------------------|--------------|---------------|------------------|---------------|-----------------------|

| | |
|---------------------------------------|--|
| Prix total de la saison : | |
| Nombre de chèque (1, 2 ou 3) : | Montant du chèque : |
| Dates d'encaissement | 15 avril 2016 15 juin 2016 15 août 2016 |

- tous datés du 01 avril 2016. L'ensemble des chèques sera collecté au plus tard le 25 mars 2016 pour la saison complète et le 30 mai 2016 pour la saison réduite, par la trésorière.

Fait à le

Le producteur : Ludivyne et Marc BAUDREY

L'adhérent :